

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

10 JUIN 2021

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ÉDUCATION À L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE EN
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

DÉPOSÉE PAR M. MICHAËL VOSSAERT ET MME JOËLLE MAISON.

RÉSUMÉ

Dans nos sociétés contemporaines, l'esprit d'entreprendre a un rôle central à jouer. Et pour cause, cette notion n'est pas limitée au monde de l'entrepreneuriat mais fait référence à toute une série de compétences utiles dans une vie quotidienne et de citoyen. L'Union européenne ne dit pas autre chose : par de nombreux projets et recommandations, elle fait du développement de l'éducation à l'esprit d'entreprendre une priorité. En Fédération Wallonie-Bruxelles, une série d'initiatives existent déjà en la matière, mais elles restent disparates et ne touchent qu'une petite partie des élèves. Toutefois, des ouvertures existent, et notamment à travers les déclarations de responsables politiques francophones ou l'avis n°3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence. Par la présente proposition de résolution, DÉFI entend contribuer à stimuler l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes francophones, via son développement dans l'enseignement obligatoire. Par le biais d'un appel à projets, d'une phase test et des benchmarks, il sera question de lancer une réflexion plus large quant à la pérennisation de l'éducation à l'esprit d'entreprendre en Fédération Wallonie-Bruxelles et, à terme, d'examiner l'opportunité de l'intégrer de manière plus structurelle au cursus.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À L'ÉDUCATION À L'ESPRIT D'ENTRE- PRENDRE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	5

DÉVELOPPEMENTS

Dans nos sociétés contemporaines, nul ne peut nier l'importance de l'esprit d'entreprendre. Loin d'être strictement limitée au monde économique ou commercial, il s'agit là d'une notion recouvrant une réalité bien plus large. En effet, l'esprit d'entreprendre fait directement référence à toute une série de compétences transversales et mobilise des qualités utiles dans tous les domaines de la vie quotidienne. Qu'il s'agisse de l'esprit d'initiative et d'équipe, de la créativité, du sens de l'innovation et des responsabilités, de la confiance en soi ou de l'autonomie, l'esprit d'entreprendre englobe toute une série de clés nécessaires à l'émancipation. Important aussi, il permet de se frotter de près aux vertus de l'échec et de la remise en question, au développement personnel et à certaines bases en matière de gestion. En bref, il s'agit là d'une notion qui se cultive socialement dans le monde du travail et dans une vie de citoyen.

Depuis une dizaine d'années, le développement de l'esprit d'initiative et d'entreprendre est une priorité de l'Union européenne, qui a fortement recommandé à chaque État membre de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à cet apprentissage. Plus particulièrement, l'Union européenne veut que les États membres encouragent les jeunes, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, à devenir les entrepreneurs de demain. L'entrepreneuriat fait d'ailleurs partie des huit compétences-clés définies par la Commission européenne pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Au regard de cet objectif, il est clair que l'enseignement joue un rôle prépondérant. En effet, il s'agit du levier d'action le plus efficace permettant la promotion et la diffusion de l'esprit d'entreprendre, notamment par l'apprentissage des qualités nécessaires à l'entrepreneuriat tout au long de la scolarité.

Le dernier rapport européen en la matière, *Entrepreneurship Education at School in Europe* (2016), permet de connaître le détail des avancées réalisées dans tous les États membres quant à quatre grands domaines : l'existence d'un programme spécifique, le cursus en la matière, la formation ad hoc et le financement. Ce rapport énumère une série d'éléments nécessaires, une sorte de trajectoire d'amélioration, en vue d'une intégration optimale de l'éducation à l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement. La Fédération Wallonie-Bruxelles y fait aussi l'objet d'une analyse qui ouvre de nombreux axes d'amélioration.

Force est de constater que les chiffres en matière d'entrepreneuriat en Belgique restent bas en comparaison avec d'autres pays européens. En ef-

fet, que ce soit au niveau de la prise du risque de devenir entrepreneur ou des indicateurs en matière de culture entrepreneuriale, la Belgique ne s'en sort pas aussi bien qu'espéré.

Cependant, nous observons, et ce depuis quelques années, une tendance à l'augmentation du nombre de jeunes indépendants entre 2008 et 2019. Selon les chiffres de l'INASTI, cela se traduit par une augmentation de jeunes indépendants à hauteur de 31 %. Enfin, selon la catégorie d'âge, parmi les starters, on peut compter 16 % de moins de 25 ans et 34 % entre 25 et 35 ans. Ces chiffres encourageants doivent nous pousser à accompagner et amplifier cette tendance, en capitalisant davantage sur notre jeunesse.

A cet égard, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne part pas d'une feuille blanche : elle a déjà quelques belles réalisations à son actif. Soulignons notamment le soutien à l'éducation à l'esprit d'entreprendre dans l'enseignement obligatoire à travers de nombreux projets portés par des ASBL comme « Les Jeunes Entreprises » ou « Step2You » qui met en œuvre l'action « Dream », « Tilt » ou encore le projet pilote « Story-Me ». Notons aussi des expériences positives comme la création de mini-entreprises en milieu scolaire, assez populaires au sud du pays et plébiscitées par la Commission européenne : 15 à 20 % des étudiants qui y prennent part créent plus tard leur propre entreprise, soit trois à cinq fois plus que le reste de la population.

Parallèlement, l'éducation à l'esprit d'entreprendre est déjà partiellement dispensée sous forme de cours optionnels. Ainsi, en Fédération Wallonie-Bruxelles, le cours de « connaissances de gestion » brasse toute une série de domaines qui touchent à l'esprit d'entreprendre. En Flandre, il peut être dit la même chose du cours de « bedrijfsorganisatie ». Toutefois, ces derniers ne sont accessibles que moyennant des choix d'options et d'orientations bien particuliers : ils ne touchent dès lors pas la plupart des élèves.

Dès lors, il conviendrait d'aller encore plus loin et d'évoluer vers un autre modèle permettant d'intégrer l'éducation à l'esprit d'entreprendre de manière plus structurelle tout au long du cursus obligatoire. Il est aussi particulièrement important de veiller à ce que la formation des enseignants soit, et reste, adéquate, que les expériences entrepreneuriales touchent tout le monde et permettent de créer des ponts entre l'enseignement et le monde de l'entreprise, et que l'éducation à l'esprit d'entreprendre soit financée à sa juste valeur.

Pour ce faire, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut s'inspirer de ce qui est fait à l'étran-

ger, à l'instar du Québec où l'éducation par l'entrepreneuriat est intégrée depuis 2001 au programme de formation scolaire dès l'enseignement primaire, mais également capitaliser sur certaines de ses belles réalisations.

Trois dimensions stratégiques permettront de concrétiser cette vision. Premièrement, il s'agit d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques en matière d'éducation entrepreneuriale à travers le continuum éducatif. Ensuite, il convient de former et de soutenir le personnel éducatif, les formateurs et les intervenants pour faciliter la mise en œuvre de la pédagogie entrepreneuriale. Enfin, il faut favoriser une réflexion critique sur les valeurs sous-jacentes aux pratiques d'enseignement et de formation à l'entrepreneuriat.

La combinaison de ces différents éléments devrait positionner la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le peloton de tête européen en matière d'éducation à l'esprit d'entreprendre en milieu scolaire, en créant toutes les conditions nécessaires à ce que les francophones soient à la hauteur de ce défi.

Dans un premier temps, la transition vers un nouveau modèle d'éducation à l'esprit d'entreprendre sera initiée avec le lancement d'un projet pilote, en concertation avec l'ensemble des acteurs et fédérant les initiatives existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dernier doit être lancé suite à un appel à projets pour les écoles secondaires.

À l'issue de la sélection d'un projet par un jury, ce dernier fera l'objet d'un financement et se déroulera pendant une période d'un an. Au terme de cette période, le projet fera l'objet d'une évaluation approfondie. L'occasion notamment de revenir sur les résultats de l'expérience, les problèmes éventuels rencontrés par les différents acteurs appliqués et l'organisation générale.

Cette évaluation devra servir de base objective en vue de l'intégration de manière structurée de l'éducation à l'esprit d'entreprendre dans l'ensemble des écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, peu importe les réseaux ou filiales. Faisant écho à l'avis n°3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence et aux ouvertures politiques apparues ces dernières années, ce nouveau modèle investira directement dans l'avenir des francophones.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ÉDUCATION À L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

- a) Vu les résultats et recommandations du rapport « Entrepreneurship Education at School in Europe » publié en 2016 par l'Union européenne et faisant l'état des lieux de l'éducation à l'entrepreneuriat dans les états membres, y compris en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- b) Vu l'engagement pris par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la Déclaration de Politique Communautaire de mettre sur pied une éducation à l'esprit d'entreprendre et aux enjeux économiques ;
- c) Vu les recommandations de l'avis n°3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence ;
- d) Vu la multitude et la diversité des initiatives existantes en matière d'éducation à l'esprit d'entreprendre bénéficiant du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- e) Vu les possibilités d'obtenir des fonds européens en soutien à des projets d'éducation à l'esprit d'entreprendre ;
- f) Vu les résultats et constats établis dans le rapport « Comment stimuler l'entrepreneuriat en Belgique ? » publié en 2016 par la Banque Nationale de Belgique ;
- g) Considérant le succès rencontré par le programme de Mini-Entreprises en Fédération Wallonie-Bruxelles et ses implications positives en terme de création d'entreprises ;
- h) Considérant l'importance capitale de l'éducation à l'esprit d'entreprendre et des compétences transversales qui y sont associées dans la formation des élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de leur avenir professionnel et de leur développement personnel ;
- i) Considérant la nécessité d'établir des liens durables entre le monde de l'éducation et le monde de l'entrepreneuriat ;

Demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

En matière de cursus d'éducation à l'esprit d'entreprendre :

- 1° De lancer un appel à projets en concertation avec l'ensemble des acteurs et fédérant les initiatives existantes en Fédération Wallonie-Bruxelles qui devra aboutir à la sélection par un jury d'un projet pilote, lequel fera l'objet

d'un financement et se déroulera pendant une période d'un an ;

- 2° D'évaluer ce projet pilote de manière approfondie à son terme ;
- 3° De partir de cette évaluation et de ses résultats pour examiner l'opportunité d'étendre le projet pilote à un module plus structurel d'éducation à l'esprit d'entreprendre dans l'ensemble des réseaux, degrés et filières de l'enseignement obligatoire.

En matière de formation des enseignants à l'éducation à l'esprit d'entreprendre :

- 1° De développer, sur base des résultats du projet pilote, une réflexion quant à l'intégration de l'éducation à l'esprit d'entreprendre dans la formation initiale et continue des enseignants.

En matière de création de liens durables entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise :

- 1° De favoriser l'intégration d'expériences entrepreneuriales pratiques (stage, création d'une micro-entreprise, etc.) dans le parcours des élèves de l'enseignement obligatoire.

En matière de financement des initiatives en matière d'éducation à l'esprit d'entreprendre :

- 1° De prévoir un budget spécifique à cette fin dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 2° D'investiguer les possibilités d'un financement européen, notamment via les fonds structurels et d'investissements européens, ERASMUS+ ou le programme COSME ;
- 3° D'investiguer les possibilités d'un financement via des fonds privés, comme ceux de la Fondation Roi Baudouin.

M. Vossaert

J. Maison